

Summer Camp #1

C'est l'été,
rendez-vous au bord de la mer !



27 - 28
août 2020

Le Domaine de la Ferme du Golf - Lancieux
Côtes d'Armor

Pourquoi un summer camp ?

- Pour décider de l'évolution du réseau a.c.b et définir ensemble les bases d'un nouvel organisme régional (lire la [présentation du projet d'évolution d'a.c.b](#))
- Pour faire en sorte que notre association réponde mieux aux nouveaux besoins des acteur·trice·s culturel·le·s;
- Pour que le réseau intègre l'ensemble des professionnel·le·s qui constituent le secteur en région : les structures, les artistes, les commissaires d'exposition, les critiques d'art, les régisseur·se·s etc.
- Pour commencer à réfléchir à un corpus de valeurs communes : respects des droits, parité, éco-responsabilité, environnement etc.
- Pour prendre le temps d'être ensemble, apprendre à mieux se connaître dans un autre contexte;
- Pour échanger après une période difficile de crise sanitaire et de ses conséquences;
- Pour se balader, prendre l'air iodé, visiter des expositions, et peut-être se baigner ;)

Le contexte

Ce summer camp est organisé dans le cadre de la démarche de concertation régionale pour le secteur des arts plastiques en Bretagne - SODAVI 2019-2020 et se découpe en deux temps :

- Le jeudi 27 août après-midi est un temps public ouvert à toute personne intéressée (institutionnels, artistes, commissaires d'exposition ...) et est structuré autour d'interventions et d'échanges pour nourrir notre démarche d'évolution.
- Le vendredi est une journée exclusivement réservée aux membres d'a.c.b ou pour échanger et voter en assemblée générale le principe de l'évolution de l'association et élire un nouveau conseil d'administration.
> Les équipes peuvent assister à cette réunion mais seul-e-s les directeurs-trices, responsables ont pouvoir de vote.

C'est un moment important pour le futur d'a.c.b, nous comptons sur votre présence !

↳ Pour vous permettre de comprendre les enjeux de ce projet de mutation : un document de présentation est envoyé en annexe de ce programme.

↳ L'intégralité des frais de restauration et d'accueil est prise en charge par a.c.b. Il reste à la charge de votre structure le transport et l'hébergement.

Pour nous permettre d'organiser au mieux cet événement, merci de vous inscrire avant le 23 juillet 2020 [en cliquant ici](#).

Un site singulier ... sur la côte d'Emeraude

Le domaine de la Ferme du golf Lancieux - Côte d'Emeraude

- Le domaine de la ferme du Golf rassemble sur plusieurs hectares en Côte d'Emeraude, une ferme restaurée et ses dépendances, un site d'expérimentation de tiny houses et l'éco golf GAEA de Lancieux. Le site borde le GR 34 et donne une vue exceptionnelle sur la mer. Un partenariat avec le Domaine nous permet d'accéder au site pour sa première ouverture.
- Récemment rénovée dans l'esprit du lieu, la ferme propose sur deux niveaux et près de 400 m2 des espaces polyvalents. Une halle lumineuse peut également accueillir jusqu'à 100 personnes;
- Une dizaine de tiny houses mobiles, auto suffisantes en énergie, invitent à faire une expérience d'hébergement insolite, respectueux de l'environnement. Elles peuvent accueillir 2 personnes en 2 couchages.

Possibilité de louer l'une des tiny houses pour une nuitée sur place à 80€ (+ 8 euros de petit déjeuner) .

Rapprochez-vous au plus vite d'a.c.b pour procéder à votre réservation !



Programme (sous réserve)

Jeudi 27 août

Temps d'information professionnelle

Dans le cadre des perspectives et propositions qui se sont dégagées des études et ateliers menées depuis 1 an sur le territoire, nous proposons des interventions de professionnel-le-s issu-e-s d'autres régions ou secteurs pour nourrir nos réflexions et imaginer ensemble un futur espace de coopération et de ressources pour les arts plastiques et visuels en Bretagne.

- ↳ Ouverte à toute personne intéressée sur inscription préalable
- ↳ Priorité aux adhérents d'a.c.b

13h30 **Accueil café**

14h00 ● **Ouverture et présentation**

14h30 ● **Interventions** ponctuées d'échanges et de débats

- ↳ **Les actualités nationales du secteur et présentation du CNPAV - Conseil National pour les professionnels des arts visuels**

→ [Plus d'informations](#)

- Par Xavier Montagnon, secrétaire général du CIPAC Fédération nationale des professionnels de l'art contemporain

- ↳ **Le Pôle arts visuels des Pays de La Loire : une autre forme d'organisation du secteur** → [Plus d'informations](#)

- Par Nathalie Le Berre, secrétaire générale

- ↳ **La préfiguration de l'espace de coopération pour les musiques actuelles en Bretagne : quels processus ? Quels enjeux ?**

→ [Plus d'informations](#)

- Par Julien Pion, coordinateur

- ↳ **Découvrir HF Bretagne et les chantiers menés pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les arts et la culture**

→ [Plus d'informations](#)

18h30 **Pause selon les envies : balade, visite des Ateliers du Plessix Madeuc à Saint-Jacut-de-la-mer et rencontre avec les artistes en résidence Juliana Dorso et Léa Bénéton, baignade...** → [Plus d'informations](#)

20h00 **Buffet dinatoire**

Programme (SUITE)

Vendredi 28 août

09h30 Accueil café

10h00 Assemblée générale ordinaire réunit à titre extraordinaire avec les résolutions suivantes à l'ordre du jour

↳ [Échanges sur l'avenir du réseau a.c.b et vote* de principe](#) sur une mutation du projet associatif : périmètres, gouvernance et missions générales

↳ Élection des membres du Conseil d'Administration

12h30 Pause déjeuner

14h00 1ère réunion du Conseil d'Administration (1h)

↳ Élection du bureau

↳ et / ou possibilité de visiter l'exposition d'Estelle Hanania dans les rues de Saint-Briac-sur-mer

→ [Plus d'informations](#)

15h00 Clôture
Visites, balades etc.

*** SI VOUS DONNEZ UN POUVOIR (formulaire en fin de dossier)**

Chaque adhérent - personne morale - est représentée par une personne physique (directeurs- trices ou président·e) qui dispose d'un pouvoir de décision. Votre présence est précieuse mais si vous ne pouvez être présent·e, merci d'avance de bien vouloir donner pouvoir à un autre membre via le document joint et de l'en avertir. Chaque membre ne peut posséder que 2 pouvoirs.

Infos pratiques

Le Domaine de la ferme du Golf -
Avenue des Ajoncs La Buglais, 22770 Lancieux
→ [Voir sur une carte](#)

Inscriptions obligatoires

- Avant le 23 juillet 2020 via le formulaire en ligne [en cliquant ici](#)
- Plus d'informations auprès d'Alexandra Aylmer
coordination@artcontemporainbretagne.org / 07 88 46 72 66

Transports

- Accès par le train : gare de Saint-Malo à 16 km
- Accès par la route : 1h de Rennes (A81), 2h30 de Brest et 1h de Saint-Brieuc (N12), 2h30 de Lorient via Pontivy et Loudéac, 2h45 de Quimper.

Hébergements

- À LANCIEUX
- 10 tiny houses réparties sur le domaine de la ferme (sur réservation auprès d'Alexandra Aylmer)
www.amarrages-experience.com
- Hôtel des Bains et Hôtel Restaurant de la Mer
- Camping municipal Les Mielles** et Camping le Villeu***
[Plus d'informations](#)
- À SAINT-MALO (30min en voiture)
www.saint-malo-tourisme.com
- AUX ALENTOURS
Office de tourisme de Dinard et de la Côte d'Émeraude
www.dinardemeraudetourisme.com

À voir, à faire

- Dans les rues de Saint-Briac-sur-Mer : exposition d'Estelle Hanania (Frac Bretagne hors-les-murs) → [Plus d'informations](#)
- Saint-Briac-sur-mer : Galerie des Petits Carreaux (sous réserve) → [Plus d'informations](#)
- Saint-Jacut-de-la-mer : Les Ateliers du Plessix-Madeuc → [Plus d'informations](#)

Plus d'informations

- Alexandra Aylmer, secrétaire générale
- 07 88 46 72 66 / coordination@artcontemporainbretagne.org

POUVOIR

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 28 août 2020- Lancieux

Je soussigné(e) :
de la structure
donne, par la présente, pouvoir à (cocher la case correspondante) :

Son/sa suppléant·e dûment mandaté·e

(Nom et Prénom) :
.....

M/Me,
de (nom de la structure)

pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire réunit à titre extraordinaire de l'association a.c.b - art contemporain en Bretagne qui se tiendra le vendredi 28 août 2020 à Lancieux, à l'effet de prendre part aux décisions sur les points à l'ordre du jour.

Fait à :

Le :

Signature :

Merci d'avertir la personne à laquelle vous donner pouvoir (NB : Chaque membre ne peut disposer que de deux pouvoirs)